



Communiqué de Presse

Hausse de la taxation de l'aérien : le gouvernement choisit de sacrifier la compétitivité et les emplois de l'aérien

Roissy CDG-Orly, le 11 février 2025 : Les organisations syndicales représentatives du secteur aérien, constituées en intersyndicale pour s'opposer à toute hausse des taxations de l'aérien, expriment aujourd'hui leur **grande déception de voir adopter dans le cadre de la loi de finances 2025, la substantielle augmentation de la taxe sur les billets d'avion. Elles manifestent également leur colère vis-à-vis du Gouvernement et des Parlementaires** qui, par ce choix, porteront bientôt la responsabilité de la destruction de milliers d'emplois, et, qui plus est, sans aucun bénéfice environnemental.

L'Intersyndicale, représentant l'ensemble des salariés du secteur du transport aérien français, qu'il s'agisse du personnel au sol, du personnel navigant de cabine, des pilotes, des compagnies aériennes, de l'aviation d'affaires, ainsi que des employés des sociétés d'assistance et des aéroports, déplore l'adoption dans la Loi de Finances 2025 d'une nouvelle hausse de la fiscalité sur les billets d'avion (TSBA), telle que souhaitée par les gouvernements successifs, dans le seul but de compenser les déficits des comptes publics.

Il s'agit d'une décision injuste pour les salariés et tous les acteurs du secteur, qui n'ont pas été entendus, ni même écoutés, car cette augmentation massive de la TSBA, adoptée sans concertation et sans étude d'impact, va affaiblir encore plus un secteur d'activité déjà lourdement taxé et détruire des milliers d'emplois en France, tout en favorisant les compagnies étrangères

opérant en dehors des frontières françaises, qui seront moins touchées par cette taxe et pourront proposer des offres de transport plus compétitives.

De plus, **cette taxe sera en grande partie supportée par les salariés sous contrat de droit français**, par une augmentation de la sous-traitance, une dégradation de leurs conditions de travail et par la confiscation d'une grande partie de leur valeur créée. **Ce qui est inacceptable.**

Quant à l'argument écologique, ce n'est qu'un prétexte pour tenter de justifier cette ponction purement budgétaire puisque cette mesure ne contribuera en rien à la décarbonation du secteur aérien, bien au contraire, elle va le priver de ses facultés d'investissement et lui faire prendre le risque de rater son virage environnemental, et de menacer un peu plus son avenir.

In fine, ce seront les emplois du transport aérien français qui seront détruits, le recours à la sous traitance hors de nos frontières qui s'amplifiera, des compagnies basées en France qui disparaîtront.

Il appartiendra alors au Gouvernement et aux Parlementaires d'assumer les conséquences économiques et sociales de ces pertes irrémédiables.